RÈGLEMENT 2022-2023 SERVICE RESTAURATION, GARDERIE ÉCOLE JEAN MACÉ SAINT BONNET DU GARD

Les services cantine, garderie, sont proposés par la Mairie en période scolaire.

Ils ont pour objet d'assurer un repas complet et équilibré, un service de surveillance et d'animation aux enfants de l'école maternelle et primaire Jean Macé.

ARTICLE 1 – Les services de restauration, de garderie et de temps périscolaires sont proposés aux enfants scolarisés à l'école Jean Macé de Saint Bonnet du Gard.

La famille remplit obligatoirement avant la fréquentation de l'enfant aux services municipaux, un dossier d'inscription en annexe au règlement.

Il est composé des éléments suivants :

- Fiche de renseignement représentant légal parent
- Fiche personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant
- Fiche sanitaire
- Autorisation d'enregistrement de l'image

Ce dossier d'inscription est renouvelé chaque année.

Pour chaque enfant, il est obligatoire de fournir une attestation en responsabilité civile.

Deux services sont assurés au restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire est ouvert **tous les Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi** en période scolaire. Le service est assuré de 12 h 00 à 13 h 20.

La garderie du matin est ouverte du lundi au vendredi de 07 h 30 à 08 h 50.

La garderie du soir est assurée du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 16 h 30 à 18 h 15.

ARTICLE 2 – Dès la sortie des classes les enfants inscrits à la cantine et à la garderie sont pris en charge sous la responsabilité de la commune. Pour la cantine aucune autorisation de sortie avant 13 h 20 ne sera prise en compte. Les sorties ne seront autorisées que sur demande écrite des parents et / ou en présence de ces derniers.

Concernant les retards :

18 H 15 - FIN SERVICE GARDERIE : Les parents qui n'auront pas récupéré leurs enfants à 18 h 15, devront s'acquitter du prix de la garderie du soir majoré.

ARTICLE 3 – La discipline est identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école à savoir :

Les enfants doivent avoir un comportement correct. Le respect et la politesse seront exigés vis-à-vis des adultes et des autres enfants.

Les enfants doivent conserver les locaux et le matériel mis à leur disposition en bon état. Toute dégradation entraînera le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel endommagé.

En cas de problème avec l'enfant, le personnel contacte le Maire qui en informe les parents.

A noter:

Un avertissement sera notifié en cas de comportement répréhensible.

Au bout de 3 avertissements, ou de toute situation le nécessitant, l'enfant et ses parents feront l'objet d'une convocation.

Au vu de l'entretien, il pourra être décidé d'une exclusion temporaire et/ou définitive.

ARTICLE 4 - Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et peuvent être révisés chaque année. Les coûts des prestations sont actuellement les suivants :

AVEC INSCRIPTION		SANS INCRIPTIO	N
GARDERIE	1.10€	GARDERIE	2.20€
CANTINE	3.50€	CANTINE	5.00€

Les prix peuvent être révisés par voie de délibération.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS - ANNULATIONS

►INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font :

Au secrétariat de la mairie tous les matins du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 45 ou sur le portail parents : www.logicielcantine.fr

Au secrétariat de la Mairie

Pour le service cantine, garderie, <u>les inscriptions se font au mois.</u>

Les inscriptions se font à l'aide d'une fiche d'inscription retirable au secrétariat ou sur le portail parents. Un reçu vous sera délivré au moment de l'inscription attestant du paiement et de l'inscription aux différents services.

Les inscriptions seront closes le dernier jeudi du mois à 11 h 45 pour le mois suivant.

En ligne

Pour le service cantine, <u>les inscriptions se font à la semaine.</u>

Les inscriptions seront closes le jeudi à 11 h 45 pour la semaine suivante.

Pour les services de garderie

Les inscriptions seront closes à 06 h 00 du matin pour le jour même.

Le secrétariat est ouvert toute l'année pour la gestion des inscriptions et paiement des différents services aux jours et heures précitées dans l'encadré sauf durant les périodes suivantes :

Dernier jour d'école au 15 aout inclus de l'année en cours

Vacances de décembre : période fixée fin novembre – début décembre par voie d'affichage

► ANNULATIONS

Les annulations de la garderie se font uniquement en ligne sur le portail parents jusqu'à 06 h 00 du matin pour le jour même par les parents euxmêmes.

Les annulations cantine se font au secrétariat de la mairie.

Pour le service cantine, les annulations se font uniquement au secrétariat de la marie en cas de maladie de l'enfant ou des parents sur présentation d'un justificatif médical. Nous vous rappelons que le repas du jour de la déclaration ne peut être régularisé pour la simple raison que le repas est déjà commandé et livré.

Concernant les modalités de restitutions : une régularisation sera faite sur la facture du mois suivant.

Il est important de nous informer par téléphone le jour de l'annulation afin que cette dernière soit prise en compte: 04.66.37.20.11 et ce avant 09 h 00.

Les justificatifs du mois en cours seront déposés au secrétariat de la mairie ou envoyés par mail : mairie@saintbonnetdugard.fr

AJOUTS EXCEPTIONNELS

Seuls les ajouts exceptionnels pour impératifs familiaux justifiables seront acceptés.

Nous rappelons que les ajouts entraînent systématiquement un remaniement de l'ensemble des listes et un lourd travail administratif et de coordination traiteur / service cantine / agents de la collectivité en poste / professeurs des écoles. Il est important pour des raisons de sécurité des enfants de limiter la multiplicité des listes, source d'erreurs.

Tout ajout aux services cantine et garderie sans inscription préalable fera l'objet d'une facturation avec un tarif majoré délibéré en Conseil Municipal (voir tableau coût des prestation ci-dessus) appliquable sur le premier jour constaté.

RETARDS SERVICE GARDERIE

En cas de retard, une garderie supplémentaire sera facturée au même tarif que les garderies non justifiées.

Monsieur le Maire,

COUPON A DETACHER

	• ,	on places de	•	•	
		en classe dedes services cantine		•	
-	cepter.	des services carrine	, gardene, et tem	ps periscolar	ics et de
Fait	le :			SIGNA	ATURE :

DOSSIER INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CANTINE - GARDERIE

<u>CETTE FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE ET DOIT ÊTRE REMPLIE AVEC</u> SOIN ACCOMPAGNÉE D'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE

NOM DE L'ENFANT		
PRÉNOM DE L'ENFANT		
	CLASSE	
	DATE DE NAISSANCE	
L		
	Médical – Sortie	
	L'enfant est autorisé à sortir seul : OUI NON	
	Autorisation de photographie : OUI NON	
	Les vaccins sont-ils à jours : OUI NON	
<u>Allergies :</u> Asthmes □ Médicamenteuses □ Alimentaires □		
Autres :		
Causse de l'allergie, et conduite à tenir :		
Régime sans porc : OUI NON		
Médecin traitant :		
	Hospitalisation si personne n'est joignable : Clinique \Box Hôpital \Box	

*Pour tous les cas particuliers (enfant allergiques), un justificatif doit être joint obligatoire à la fiche d'inscription. La commune décline toute responsabilité dans le cas d'un non signalement d'enfant ayant des problèmes de santé particuliers.

REMPLIR AUTORISATION CI-DESSOUS



DATE :	SIGNATURE :	

- ► Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- ► L'inscription de votre enfant est un contrat que vous passez avec la commune et que vous vous engagez à respecter.
- ► L'utilisation du service cantine et garderie est assujettie à l'acceptation du règlement ci-joint.

Responsable légal 1		
<u>Civilité : M. / Mme. / M. et Mme. / Personne Morale</u>		
Nom:		
Prénom :		
Né le :		
<u>A:</u>		
Autorité Parentale : OUI / NON		
Adresse postale :		
<u>Téléphone domicile :</u>		
Portable :		
E-mail:		

E-mail:
Responsable légal 2
<u>Civilité :</u> M. / Mme. / M. et Mme. / Personne Morale
Nom:
Prénom :
Né le :
<u>A:</u>
Autorité Parentale : OUI / NON
Adresse postale :
<u>Téléphone domicile :</u>
Portable :
E-mail:

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

Je soussigné(e) M			
Responsable légal de l'élève			
Inscrit(e) en classe de			
Autorise les personnes suiva dehors des parents :	antes à récupérer mon enfan	t à la sortie de l'école en	
NOM	PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	

TRES IMPORTANT : Chaque personne autorisée à prendre l'enfant devra se présenter obligatoirement avec une pièce d'identité.

DATE: SIGNATURE:

Autorisation d'enregistrement de l'image (Personne mineure)

des élèves de l'école Jean Macé

COLLECTIVITE SAINT BONNET DU GARD

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

Désignation du projet (désignation sommaire) :

Promouvoir les activités développées durant les services périscolaires (cantine – garderie – TAP)

Nom et adresse de l'établissement : ECOLE JEAN MACÉ à SAINT BONNET DU GARD

Modes d'exploitation envisagés

widdes a exploitation envisages			
Support	Étendue de la diffusion		
☐ En ligne	☐ SITE INTERNET MAIRIE		
	☐ PORTAIL PARENTS		
	☐ INFO FLASH		
Papier	☐ BULLETIN MUNICIPAL		
	☐ JOURNAL DE L'ECOLE		
☐ Madame ☐ Monsieur		Nom de l'élève :	
Nom :			
		Prénom :	
Prénom :			

Classe:

Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de : COLLECTIVITÉ SAINT BONNET DU GARD

Lieu(x) d'enregistrement : BATIMENTS COMMUNAUX – DOMAINE PUBLIC

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom)		
déclare être le représentant légal du mine	ur désigné au paragraphe 3.	
	mes droits civils à son égard. Je reconnais sente n'est lié par aucun contrat exclusif pou	
•	informations ci-dessus concernant le mineu pour la fixation et l'utilisation de son image tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 :	
OUI	□NON	
Fait en autant d'originaux que de signataires.		
Fait à :mineur :		

Le (date):

HORAIRES DES SERVICES

► GARDERIE DU MATIN

LUNDI – MARDI –JEUDI - VENDREDI 07 H 30 à 08 H 50

► CANTINE

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI 12 H 00 à 13 H 20

► GARDERIE DU SOIR

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI 16 H 30 à 18 H 15

Pas de garderie le matin de la rentrée scolaire

Pas de garderie le soir des chants de Noël, et de la fête de l'école au mois de juin